

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 28 septembre 2021

**Signature
convention de
partenariat avec
l'école supérieure
des beaux-arts de
Bordeaux et
Fixation des tarifs
de l'Ecole
Municipale d'art**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet culturel de la ville s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- L'accessibilité à la culture comme levier de cohésion sociale (mixité, diversité)
- L'Education Artistique et Culturelle (EAC)

- L'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle

Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux (ebabx).

A compter du 13 septembre, plusieurs ateliers seront proposés sous différents formats d'apprentissage.

Ces ateliers seront dispensés par des enseignants de l'ebabx au sein de la M.270 et au collège Nelson Mandela.

- *Atelier de dessin adolescent*
- *Atelier de dessin adulte*
- *Atelier en direction d'un public scolaire du collège Mandela*

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musées, travaux en extérieur, rencontres d'artistes et projets co construits avec les acteurs de la création tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'ebabx.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'ebabx, à la conception et suivi pédagogique de l'ensemble des propositions et à la gestion intégrale des Ressources Humaines, pour un montant de 16.887 euros (seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros) pour l'année 2021-2022 réparti comme suit : 5.573 euros (33% du total) au mois de décembre 2021 et de 11.314 euros (67% du total) au mois de juillet 2022. Ces versements donneront lieu à un titre de recettes émis en 2021 avec paiement en 2 fois suivant le présent calendrier.

Comme l'ebabx, la ville souhaite maintenir une unicité de tarifs à l'identique de ceux proposés en 2020-2021.

Tarif Ecole Municipale d'Art

	Tarif plein			Tarif réduit Mineurs ; étudiants ; demandeurs d'emploi		
Dessin ado	/	/	/	223€/annuel	31 € Octobre	24 € De nov. à juin
Dessin adulte	340 €/annuel	36€ Octobre	38€ De nov. à juin	238€/annuel	30 € Octobre	26 € De nov. à juin

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu la convention avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux ci-annexée ;
Vu l'avis de la Commission Culture du 16 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux.

APPROUVE les tarifs de l'Ecole Municipale d'Art.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021



Le Maire,